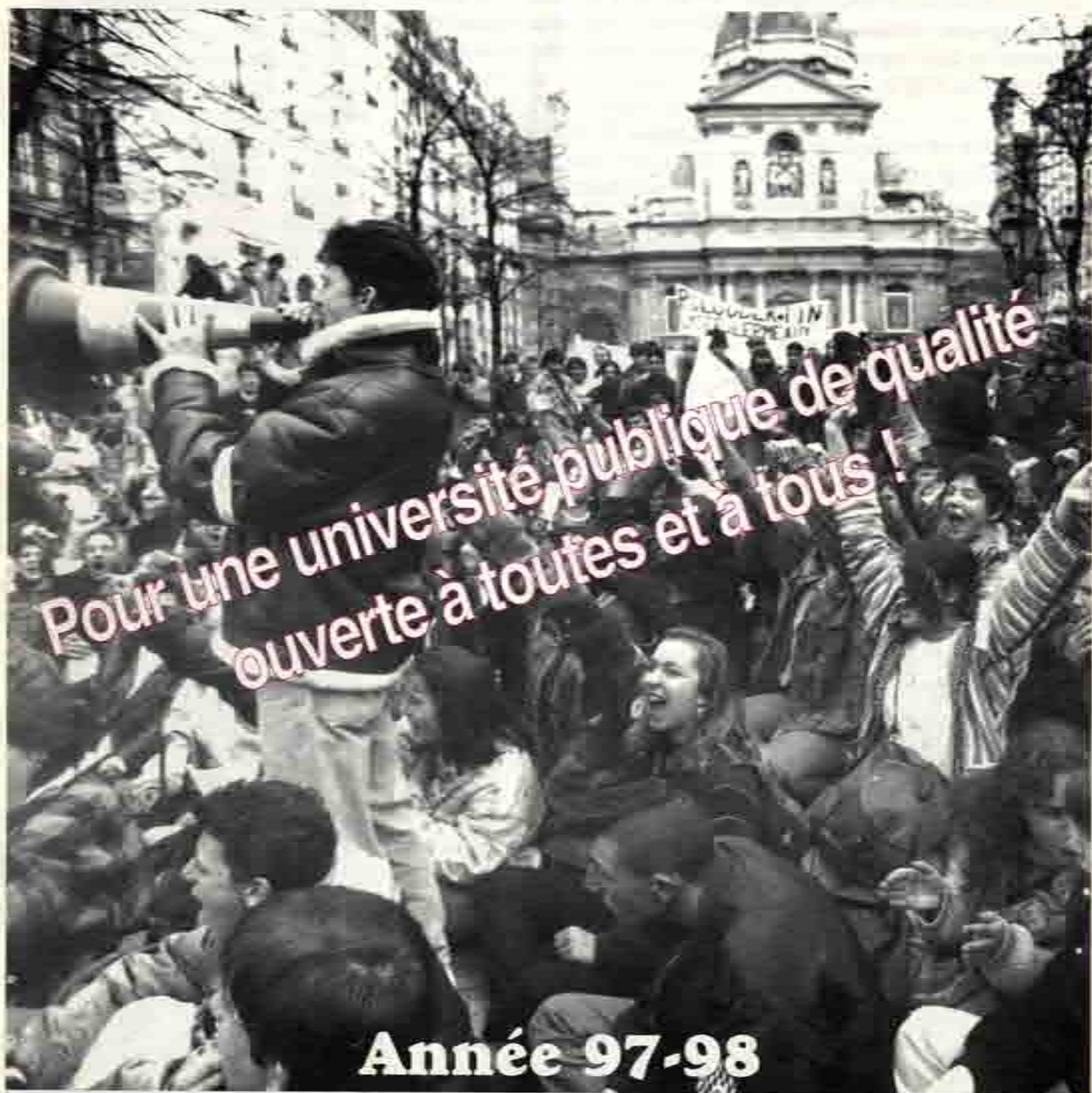


Guide de l'étudiant

UNEF-Jussieu P6-P7



Année 97-98

Ce guide est publié par des étudiants eux mêmes.

Chaque exemplaire nous a couté 5F, merci de bien vouloir participer aux frais.

Une place en fac, c'est un droit !

L'INSCRIPTION universitaire se déroule en deux temps : l'inscription administrative, tout d'abord, est la seule légalement reconnue et concerne l'acquiescement des droits d'inscriptions et la délivrance de la carte d'étudiant ; l'inscription pédagogique, ensuite, permet l'inscription dans les modules, U.V. et groupes de TP/TD.

Sélection à l'entrée de la fac

Si la démarche paraît simple, la réalité est parfois plus douloureuse. Faute d'un budget suffisant et, par conséquent, de capacités d'accueil, les universités restreignent l'accès à nombre de leurs filières.

Parallèlement, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, par le biais des rectorats, gère cette capacité d'accueil insuffisante par une orientation forcée d'une partie des bacheliers de l'année et par le

rejet automatique des dossiers des "bacheliers antérieurs" (... "antérieurs" par rapport aux "bacheliers de l'année").

Ravel

Sur la région parisienne, ce système de gestion des "flux" s'appelle RAVEL. Ce système permet certes au plus grand nombre de trouver une inscription correcte mais, chaque année, entre 5 et 10% des bacheliers se retrouvent "sans fac" ou avec des affectations délirantes : l'exemple d'une bachelière qui, l'an dernier, demandait Psycho à Paris 7 et qui s'était retrouvée affectée en Philo à Paris 1 illustre le type de



facs" sont comptabilisés par le Rectorat (en tout cas ceux qui se manifestent auprès de lui !) : il a en effet obligation d'inscrire les bacheliers de l'année.

Gérer la pénurie

En mettant en place RAVEL, les rectorats souhaitent gérer la pénurie de place en fac de manière discrète, à l'abri des regards et au mépris du choix des bacheliers : les "responsables" gèrent des dossiers en fonction d'impératifs budgétaires, tant pis si les vœux du bacheliers ne sont pas respectés !

Gagner sa place en fac

Pour ceux qui sont victimes de ce système, une seule solution : la lutte ! C'est ce que propose l'UNEF tous les ans aux "sans fac" en les aidant à se rassembler et à rencontrer les responsables mais sans décider à leur place des modes d'actions.

En cas de difficultés, quelques recours :

✕ **Fiche rectorale** : elles sont mises en route quelques semaines après les résultats du Bac et distribuées sur chaque fac à tous les bacheliers de l'année qui sont sans affectation :

✕ **SOS Inscription** : pour rassembler les "sans facs", l'UNEF met en place ce système afin d'aider à résoudre les problèmes d'inscription, de manière collective essentiellement : pour tout renseignement, contacter l'UNEF.

cas qui se présente tous les ans aux militants de l'UNEF.

Qui plus est, de nombreux bacheliers acceptent des affectations ne correspondant pas à leur choix principal soit par la filière, soit par la fac d'affectation. Le système RAVEL oblige le futur bachelier à indiquer plusieurs filières et plusieurs facs, ce qui ouvre la porte à une interprétation douteuse des choix du candidat à l'inscription.

Sur ce type de cas, les statistiques sont muettes puisque les victimes restent isolées derrière leur clavier de Minitel. En revanche, les "sans

L'UNEF Jussieu

L'UNEF-Jussieu regroupe des étudiant(e)s de Paris 6 et 7, des militant(e)s de toutes les filières et de tous les cycles, des élu(e)s aux différents conseils de l'université.

Nous n'avons rien à vendre et aucune solution toute faite, mais une expérience de la fac que nous voulons mettre à la disposition du plus grand nombre.

Editorial

Il n'est pas toujours facile de s'orienter dans les méandres de la vie universitaire. Où s'adresser ? À quelles aides sociales les étudiant(e)s peuvent ils prétendre ? Comment fonctionne la fac?...

C'est pourquoi, pour la 8^{ème} année consécutive, des étudiant(e)s de Paris 6 et 7, membres de l'UNEF-Jussieu, ont conçu ce guide à votre intention. Il comprend des indications sur les cursus principaux, et autres détails utiles...

Ce guide n'est certainement pas parfait, mais il vous aidera, nous l'espérons, à mieux comprendre l'université, sa finalité, son fonctionnement, et à connaître le point de vue de l'UNEF-Jussieu sur les problèmes qui s'y posent.

Ce guide n'est certainement pas parfait, mais il vous aidera, nous l'espérons, à mieux comprendre

l'université, sa finalité, son fonctionnement, et à connaître le point de vue de l'UNEF-Jussieu sur les problèmes qui s'y posent.

INDISCUTABLEMENT le syndicalisme étudiant est en crise : trop peu d'étudiants sont syndiqués et participent régulièrement aux actions proposées par les syndicats étudiants quels qu'ils soient. Pourtant les raisons pour s'organiser aujourd'hui ne manquent pas : désengagement financier de l'État dans l'éducation, remise en cause progressive de l'enseignement

pensons qu'elles seront imposées par l'action collective. **Et voilà tout l'intérêt de se syndiquer : ensemble on est plus fort.**

Se syndiquer

Mais si sur un certain nombre de ces sujets de nombreux étudiants peuvent se mobiliser, comme pendant le mouvement de novembre et décembre 95, l'idée de rejoindre un syndicat étudiant ne semble pas aller de soi. Si de nombreuses causes sont à l'origine de cette situation, nous pensons que la panne actuelle du syndicalisme étudiant est avant tout la conséquence d'un dévoiement de ses objectifs par des pratiques aujourd'hui révolues : syndicalisme courroie de transmission du gouvernement ou de partis politiques, fonctionnement antidémocratique, intérêts de boutiques primant sur les intérêts étudiants. A l'UNEF-Jussieu nous faisons ce constat et nous souhaitons participer à un renouvellement du syndicalisme : pour un syndicalisme de lutte, démocratique et pluraliste.



supérieur comme service public, exclusion des étudiants étrangers, problèmes accrus de l'aide sociale et de l'insertion professionnelle... Comme nombre de ces problèmes sont d'ordre collectif, les solutions sont aussi collectives et nous

Sommaire du Guide

- 2..... Une place en fac c'est un droit !
- 3..... Editorial
- 4..... Jussieu Fac amianté
- 5..... Les DEUG à Paris 6
- 6..... Les sciences Humaines à Paris 7
- 7..... Les DEUG sciences à Paris 7
- 8..... Médecine... une voie de garage?
- 9..... Les politiques universitaires ou la progressive mise à mal du service public
- 10..... Réforme Bayrou... retrait ou application
- 11..... Pour une université publique de

- qualité ouverte à toutes et à toutes
- 12..... Bilan de l'intervention de l'UNEF à Jussieu
- 13..... Paroles de femmes
- 14..... Structure et fonctionnement de l'université
- 15..... Aide sociale: Quelques conseils
- 16..... Contre le racisme, Contre le FN: Egalité des droits !
- 17..... Petit guide de l'étudiant étranger
- 18..... A quelle porte frapper ? Lieux de vie
- 19..... Un vrai boulot d'étudiant : le pionicat

Jussieu, fac amiantée

Très bon matériau anti-incendie, facile de pose et peu onéreux, l'amiante est devenue avec le temps une source non négligeable de désagréments pour nos chers gouvernants : il ne se passe pas une semaine sans que l'on voit, lise ou entende un reportage dénonçant l'inaction du pouvoir face à un problème de santé publique majeur !

COMITÉ ANTI-AMIANTE

Contacter :
M. Parigot au
44 27 79 76
Tour 55/45
4ème étage
porte 401

ET pour cause : alors que depuis la fin des années 70 on connaît les propriétés cancérogènes de l'amiante, les responsables politiques sont restés complètement passifs sur cette question !

Aujourd'hui, les luttes locales se multiplient, ici dans un Lycée Technique, là dans un CIO de collège, pour obtenir le désamiantage des locaux.

Jussieu aussi est une zone amiantée ! Toutes les tours situées sur la dalle de Jussieu (le "grill") ont reçu à leur construction un floquage à l'amiante. En clair, dans les faux-placards et les faux-plafonds, les colonnes techniques et les poutres sont recouvertes de cette matière. Avec le temps, ce floquage se désagrège en fines poussières qui restent en suspension dans l'atmosphère avant d'être inhalées par les poumons des usagers du Campus.

Si, au départ, seuls les personnels permanents du campus pouvaient se considérer exposés (à juste titre), il n'en est plus de même maintenant : l'état de dégradation de l'amiante est tel que même une exposition courte (2 ans) est suffisante pour provoquer l'une de ces superbes pathologies dues à l'amiante (mésothéliome, cancer de la plèvre,...).

pathologies incurables actuellement.

L'amiante tue !

L'amiante est, à l'heure actuelle, responsable d'une dizaine de décès d'anciens membres du personnel de Jussieu. La multiplication des cas ces derniers mois indique l'imminence d'une épidémie (le temps de latence entre exposition et



symptômes est de 20 à 30 ans).

Malheureusement, les ministres successifs, de l'Education, de l'Enseignement Supérieur ou de la Santé, n'ont pas l'air spécialement pressé de résoudre le problème ! Il est vrai que l'ardoise particulièrement salée que représentent ces travaux (environ 1 milliard de francs !) a de quoi refroidir n'importe quel gouvernement, surtout s'il prône l'austérité !!

Il faut désamianter

Lors de l'année 95-96 le comité anti-amiante et les syndicats se sont battus

pour obtenir un désamiantage rapide du campus en préservant l'activité et la sécurité des personnels de Jussieu.

Manque de volonté des ministres ?

Bizarrement les travaux ont pris du retard et le désamiantage n'a toujours pas commencé. De plus les dernières déclarations du

nouveau ministre de l'enseignement supérieur Claude Allègre sont très préoccupantes. En effet le ministre a récemment déclaré qu'il ne fallait pas "paranoïer" avec l'amiante.

Il est probable que comme en 95-96 (lors de la manifestation qui a rassemblé 600 personnes) les personnels et usagers de Jussieu n'obtiendront satisfaction qu'après avoir fait preuve de fermeté et de détermination.

Nous devons donc faire preuve de vigilance tout au long de l'année 97-98 afin d'imposer les garanties d'un désamiantage rapide et sûr.

Les DEUG à Paris 6

PARIS 6 délivre deux types de DEUG : "Sciences" d'une part, "Technologies industrielles" d'autre part. Le DEUG "Sciences" est divisé en plusieurs mentions :

- 1) Sciences de la Vie (S.V.),
- 2) Sciences de la Terre (S.T.),
- 3) Sciences de la Matière (S.M.),
- 4) Mathématiques Informatique appliquées aux Sciences (M.I.A.S.).

De plus, chaque mention comporte plusieurs filières. Le DEUG "Technologies Industrielles" ne comporte qu'une mention : "Sciences pour l'Ingénieur" (S.P.I.). Les enseignements sont répartis en deux niveaux (deux années), et chaque niveau est divisé en deux semestres. A chaque semestre, selon la filière choisie, il y a 3 ou 4 modules obligatoires, et un module optionnel. Du fait de cette modularisation du DEUG, il est envisageable de redoubler partiellement une année, c'est à dire de redoubler uniquement quelques matières.

Le module optionnel de premier niveau n'est pas forcément une matière scientifique. En revanche, le module optionnel de deuxième niveau en est obligatoirement une, et son

choix détermine l'orientation en licence. En seconde année trois filières existent : Physique, Physique-Chimie, Chimie et neuf options. Attention aux choix pour la licence.

Changer de filière

Par ailleurs, si l'on veut changer de filière en cours de route, des passerelles sont prévues entre les

semestre du premier niveau.

La mise à niveau

Paris 6, met à disposition des étudiants qui ont des difficultés à suivre le rythme du DEUG, une possibilité de rattrapage après le premier semestre de la première année : "la mise à niveau". Si vous choisissez cette voie, vous



différentes sections à la fin du premier niveau, ces réorientations sont possibles dans la mesure où il y a compatibilité entre les modules obtenus au premier niveau et ceux de la section où l'on veut se réorienter pour le deuxième niveau. Ainsi, il est possible de passer de T.I. à S.M. ou de passer indifféremment de l'une à l'autre des quatre filières de S.V. et de S.T., aussi bien à la fin du premier niveau qu'à la fin du premier

abandonnez pour le second semestre la section dans laquelle vous étiez inscrit pour suivre des cours sur les bases du programme de 1ère année.

Au mois de juin, si vous êtes dans cette voie vous passerez un examen qui donne accès au diplôme de Formation Universitaire de Préparation à l'Enseignement Supérieur (F.U.P.E.S.). Si vous réussissez cet examen vous avez encore la possibilité de faire votre

DEUG en trois ans, en revanche, si vous échouez vous n'aurez que deux ans pour finir votre DEUG. Une filière de plus pour la sélection à l'Université étant donné que l'échec en DEUG est essentiellement dû aux conditions d'études (précarité, manque de prof, etc...).

Le tutorat

Enfin, Paris 6 organise pour les étudiants qui ont des difficultés dans certaines matières des cours de soutien en Maths, Physique... Ce tutorat, facultatif, mais conseillé par l'Université après les résultats du premier semestre du premier niveau, est dispensé par des étudiants de troisième cycle.

Ce système de tutorat à l'avantage indéniable de permettre aux étudiants qui en éprouvent le besoin de consolider leurs bases dans des matières selon une approche différente de celle du T.D. Ceci étant, ce système de tutorat est plus utilisé par la fac pour pallier au manque de prof que pour aider les étudiants.

Les sciences humaines à Paris 7

LES sciences humaines à Paris 7 se découpent en trois secteurs: Histoire, Géographie et A.E.S., la sociologie n'ayant de cursus propre qu'à partir du second cycle (licence). C'est lors de l'inscription administrative en juillet que l'on choisit son D.E.U.G.

Les diplômes

Les D.E.U.G. d'histoire et de géographie sont divisés en 10 modules que vous choisirez en septembre lors de votre inscription pédagogique. Ces modules sont eux-mêmes organisés autour de trois groupes.

1) Les modules concernant

la matière choisie, cinq et demi pour l'histoire, quatre et demi pour la géographie, plus un module de traitement d'images.

2) L'initiation et approfondissement à d'autres disciplines: sociologie, informatique, langues, statistiques....

3) Des modules optionnels à choisir parmi les modules de premier cycle enseignés à Paris 7.

Attention !

Les modules optionnels sont importants pour la suite de votre cursus. Ils ne permettent pas seulement une relative personnalisation de votre diplôme: certains d'entre eux sont indispensables, notamment pour s'orienter vers le professorat.

Remarque

L'inscription en deuxième

année est conditionnée par l'obtention d'au moins les deux tiers des modules de première année.

La pénurie des bibliothèques

Les études supérieures et notamment celles de sciences humaines nécessitent un travail individuel de documentation non négligeable. A Jussieu pour l'ensemble des étudiants en Lettres, Histoire, A.E.S., Sociologie et Psycho nous ne disposons que d'une bibliothèque de 55 places assises. Malgré les promesses réitérées, les projets annoncés, rien n'a encore été fait. Si nous voulons réussir à réellement faire changer les choses il nous faudra sans conteste l'appui de tous. En attendant, à défaut de bibliothèques sur place

il faudra donc vous habituer à sortir du campus.

✓ **Bibliothèque Sainte Geneviève**

10, place du Panthéon - 5ème.

✓ **Bibliothèque de Droit et Sciences Economiques**

2, rue Cujas - 5ème.

✓ **Bibliothèque de Documentation française**

29, quai Voltaire - 7ème.

✓ **Bibliothèque de Documentation Internationale et Contemporaine (BDIC)**

46, allée de l'Université de Nanterre.

✓ **Bibliothèque Publique d'Information (BPI)**

2ème étage du Centre Georges Pompidou.

RER Châtelet ou métro Rambuteau.



LIBRAIRIE INTERFERENCES

33 rue Linné PARIS 75005

Littérature
Sciences Humaines
Ouvrages scientifiques
français et étrangers

Vous pouvez commander vos livres français et étrangers par fax ou par e mail nous les expédierons chez vous par la poste et pour le paiement nous pouvons débiter votre carte Visa ou Master card dont vous nous aurez faxé le numéro

TEL : 33 1 47 07 70 06 FAX : 33 1 45 35 58

web = http://ourworld.compuserve.com/homepages/librairie_interferences
e mail 101466.1065 @compuserve.com

Les DEUG de sciences à Paris 7

Vous êtes attiré par les math, la physique, l'informatique, la chimie ? Deux possibilités s'offrent à vous :

✓ **le deug SSM (Science de la matière) plutôt axé sur la physique et la chimie.**

✓ **le deug MIAS (Mathématiques et informatique appliquées aux sciences) plutôt tourné vers les math et l'informatique.**

Vous êtes attiré par la biologie ?

Deux possibilités s'offrent à vous : une filière biologie et une filière géologie. Quelques conseils utiles pour réussir son DEUG, de préférence en deux ans !

Biensûr tout reste conditionné par la réforme Bayrou mais les profs sont si peu convaincus de son intérêt pédagogique que vous n'avez pas encore besoin de vous inquiéter de ne plus faire de science dans un DEUG scientifique...

Vous êtes attiré par les maths, la physique, l'informatique, la chimie ? Les deux DEUG dépendent du département SSM-MASS et des U.F.R. de math, physique, informatique et chimie.

Première année : le tronc commun

En première année vous devez vous inscrire dans le tronc commun de math et physique, et à un module optionnel. Si vous êtes en MIASS vous devez prendre un module d'informatique et de math. Si vous êtes en SSM vous devez vous inscrire dans un module de chimie de première année et faire un projet de physique.

Le passage en deuxième année et en licence :

Vous pouvez choisir entre six cursus en fonction de votre DEUG : si vous faites MIASS vous avez accès au cursus de math et informatique ; si vous faites SSM vous avez accès aux filières de physique, chimie-physique, sciences physiques (Préparation au CAPES) ou sciences de la Terre.

Il existe une préparation au concours ENSI. Ce cursus est réservé à un petit nombre d'étudiants en deuxième année, avec une sélection sur les résultats de première année.

L'organisation du DEUG

Vous n'êtes pas obligé d'avoir tous vos modules de première année pour pouvoir vous inscrire dans des modules de deuxième année. Par exemple, si vous avez raté le module de physique de première année vous pouvez quand même vous inscrire dans n'importe quel module de seconde année sauf ceux de physique.

Par ailleurs, vous n'avez le droit de vous inscrire que dans une orientation dont vous avez acquis les modules de première année. Par exemple, vous ne pouvez pas vous inscrire en orientation math si vous n'avez pas eu le module de math de 1ère année.

L'inscription en licence conditionnelle n'existe plus en informatique. Pour pouvoir être inscrit en licence sans la totalité du DEUG, il faut prendre un rendez-vous avec le responsable de la licence qui traite les problèmes au cas par cas.

Quelques petits trucs...

Il n'y a pas d'option particulièrement bien vue. Cependant si vous êtes encore indécis sur votre orientation en deuxième année prenez absolument des modules passerelles. Par exemple si vous êtes en SM et que l'info vous semble être une voie à ne pas négliger il vaut mieux faire votre projet de physique sur micro comme il vous sera proposé en début d'année. Enfin certains modules sont réputés car l'échec y est assez important. Ainsi MT141 vous posera quelques problèmes si vous vous découragez trop vite. La vraie difficulté est l'algèbre linéaire car c'est nouveau pour vous mais en fait cela mérite de s'acharner dessus... le reste suivra. Les autres matières ne posent pas trop de problèmes à part PH234 qui demande un travail énorme et PH233 (la thermo) qui est très vite déstabilisante... méfiance donc vis à vis de ces modules même si cela reste une question de point de vue.

Vous êtes attiré par la biologie ?

Deux possibilités s'offrent à vous, une filière biologie et une filière géologie. Ces deux filières sont accessibles après la première année.

La structure du DEUG B est la même que celle des DEUG SSM et MIASS. Il en va de même en ce qui concerne l'accèsion aux différentes licences.

La première année du DEUG SNV

Le tronc commun de la première année du DEUG SNV se

compose de cinq modules : Math/Stat, Thermodynamique, Chimie, Informatique et Biologie. A cela peut s'ajouter une option qui pourra être suivie en deuxième année.

La deuxième année du DEUG SNV

La deuxième année se compose de deux filières, l'option sciences de la vie et l'option sciences de la Terre. Les sciences de la vie donnent accès à plusieurs licences : Biologie cellulaire, Biochimie, Sciences naturelles. Les sciences de la Terre permettent de suivre les licences de géologie, sciences physiques, chimie-physique et une formation d'océanologie.

Conseil pratique sur le DEUG SNV

Il existe en première année deux modules assez durs : MP 152 (Les math) et PC 155 (Thermodynamique). Les math sont dures mais compensables avec le module de stat. En thermochimie, il faut absolument prendre des points d'avance avec les T.P.

Deux modules de deuxième année sont importants. La biochimie est le plus gros module de 2ème année. Il comporte beaucoup d'heures de travaux pratiques (là encore il faut prendre des points d'avance). Le deuxième gros module (BL 239, Biophysique) est le plus dur et celui qu'il faut prioritairement prendre la deuxième année au cas où on ferait le DEUG en trois ans.

LES OPTIONS

Deux options de la filière sciences de la vie ont une bonne réputation : Biologie du développement et Organisation du monde animal. En revanche, la physiologie végétale est assez ardue au second semestre.

Pour accéder à la licence de Science naturelles, il faut absolument suivre les options géologie et physiologie végétale. L'option de chimie organique est conseillée pour accéder à la licence de biochimie.

Médecine... une voie de garage?

liste des CHU

Pour Paris 6 :

✓Pitié-Salpêtrière
91, bd de l'Hôpital
75013 Paris

✓Broussais Hôtel-Dieu
15, rue de l'école de médecine
75006 Paris

✓St Antoine
27, rue Chaligny
75012 Paris

Pour Paris 7 :

✓Bichat
16, rue Uchard
75018 Paris

✓Lariboisière
10, av. de Verdun
75010 Paris

✓Garancière
5, rue Garancière
75006 Paris

Parmi les 30000 étudiants inscrits en première année de médecine dans 36 facultés, seuls 3576 seront autorisés à poursuivre en deuxième année, auxquels s'ajoutent un peu plus de 500 en odontologie. En clair, la sélection pratiquée met sur la touche 9 étudiants sur 10 dont un nombre considérable de "reçus-collés" qui, bien qu'ayant obtenu la moyenne, ne figurent pas dans le classement. Cependant, même si cela est déjà choquant en soit quand on connaît les conditions d'études des étudiants de médecine (amphis bondés, courses pour prendre les meilleures places...) et quand on sait que ce type de concours ne permet à personne une quelconque "faiblesse" psychologique (due à un quelconque problème personnel, familial ou affectif, découragement, surcharge, pour de l'avenir...), le plus grave est sûrement que le système actuel ne prévoit aucune "passerelle" de réorientation satisfaisante. Personne ne peut dire ce que font ces étudiants après avoir échoué deux fois au concours. Certains vont vers les DEUG SNV mais la majorité d'entre eux y sont refusés par manque de place. Mais c'est surtout de volonté (peut être de moyen... mais là aussi c'est la volonté qui manque) d'assurer un avenir à leurs "collés" que manque les universités. Il en ressort que médecine semble être une voie de garage où l'on stocke les nouveaux bacheliers pendant deux ans à moindre coût en espérant qu'ils abandonneront l'idée saugrenue de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

Un système mis en cause

Il n'en reste pas moins que le concours lui-même est très contesté aussi bien par les étudiants (tiens!) que par les doyens. En effet comme chaque année certains problèmes de taille se sont posés. Ainsi les épreuves de psychologie et de physique ont été annulées à cause d'incidents divers (perte de la liste des codes de levée d'anonymat...) très accentués par l'état de "suspicion permanente" dont parlent certains doyens pour caractériser l'état de tension extrême et de méfiance des étudiants. Il va de soit que ces épreuves ont dûes être repassées par tout le monde ce qui n'a rien fait pour apaiser cette tension. Pour remédier à cela, plusieurs solutions sont avancées plus ou moins clairement. On a ainsi pu entendre parler de l'ouverture de médecine à l'ensemble des professions médicales (plus de reçus mais quid des problèmes posés par le système lui-même). Certains parlent aussi de créer des DEUG médecine pour rompre avec le concours mais avec quels moyens, est ce que les conditions d'études seront meilleurs (plus de profs, des TP...)? De plus dans ce cas il faut des garanties pour que le 2ème cycle correspondant n'ait pas de numerus clausus et que tout étudiant ayant son DEUG puisse de droit poursuivre ses études à la fac sans sélection... Bref les problèmes sont nombreux et il est important de rester attentif à la moindre évolution du cursus médical afin que les principes de service public d'enseignement supérieur soient respectés.

L'UNEF-Jussieu en campagne

Après avoir rencontré plusieurs années de suite de nombreuses "victimes" de ce système nous avons décidé de faire une large campagne d'information sur les CHU rattachés à P6 et P7 en début d'année en direction des nouveaux arrivés. Conscient qu'ils avaient surtout la tête dans leur concours nous avons essayé d'apporter quelques propositions qui permettent d'améliorer leur situation. Bien sûr se ne sont que des "rustines" par rapport aux problèmes posés par le concours mais elles sont autant de garanties de pouvoir poursuivre des études. Cependant elles impliquent des choix et des changements importants à l'université qui ne se feront que si des actions sont menées dans ce sens. Nous serons solidaire de toute mobilisation ou action de ce type et mettrons à disposition nos élus et nos moyens pour les aider.

Les propositions de l'UNEF-Jussieu sont:

- ✗ mise en place d'un statut cumulatif qui donne le droit de passer les examens de septembre du DEUG SNV
- ✗ possibilité d'être réorienté dès le mois de février en DEUG
- ✗ mise en place d'une information claire au moment de l'inscription sur les modes de réorientation et leurs délais

Les politiques universitaires ou la progressive mise à mal du service public

Depuis des années les projets gouvernementaux sur l'éducation se sont succédés.

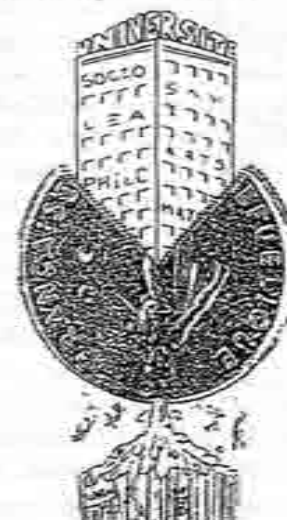
Malheureusement, la plus part du temps pour remettre en cause les acquis des étudiants, comme le droit pour toutes et tous à un enseignement de qualité. Pour obtenir le retrait de ces projets les militant(e)s de l'UNEF-Jussieu se sont mobilisé(e)s à l'instar de nombreux étudiants, tout comme lors du mouvement de novembre et décembre 95.

Convaincue que, seul un véritable réengagement financier de l'État peut garantir un service public d'éducation de qualité, l'UNEF soutient les revendications du dernier mouvement.

On peut estimer que c'est en 1988 que l'État a commencé à se désengager massivement de l'enseignement supérieur, qu'il finançait, jusque là, à hauteur de 100%. Cette date coïncide avec l'arrivée de Jospin à la tête de l'Éducation Nationale. C'est aussi le moment où est claironné l'objectif démagogique d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Par "démagogique" il faut entendre que le voeu louable de démocratiser l'enseignement supérieur - voeu qui est fondateur du syndicalisme étudiant - n'a pas été suivi d'effets, bien au contraire. Face à l'augmentation sensible du nombre d'étudiants, la seule réponse gouvernementale a été un net désengagement financier qui s'organise autour de deux axes principaux :

1) Le projet de contractualisation : à partir de 1988, les universités ont été obligées de signer des contrats quadriennaux avec l'État, les collectivités locales et... les entreprises. Ainsi aujourd'hui l'État ne finance plus l'université qu'à hauteur de 80%, celle-ci devant se débrouiller pour trouver le financement restant.

2) Le plan Université 2000 qui entérine de fait le fonctionnement à deux vitesses de l'enseignement supérieur : ce plan crée une répartition géographique entre des universités d'élite, qui s'intègrent dans un schéma de développement à l'échelle européenne, et des universités de seconde zone à vocation régionale qui assurent des formations pour les besoins immédiats des entreprises locales.



Les années Bayrou

L'arrivée de F. Bayrou à la tête du ministère de l'Éducation Nationale en 93 n'a fait qu'accentuer cette tendance ; celui-ci reprend à son compte la politique menée par Jospin, et par là aboutit à un asservissement du système universitaire aux souhaits des entreprises. Deux projets gouvernementaux furent massivement contestés par les étudiants :

1) Le contrat d'insertion professionnel (CIP) qui, sous couvert d'intégrer les jeunes diplômés au monde du travail par le biais de contrats de six mois non-renouvelables et payés 80% du smic, créait une main d'oeuvre bon marché et corvéable à merci par les entreprises.

2) Le rapport Laurent qui prétendait renforcer la contractualisation, la professionnalisation et la hausse des droits d'inscriptions.

Changement de ministre, changement de politique?

Avant de laisser sa place à Claude Allègre, François Bayrou aura tout de même eu le temps de faire voter une réforme (développée page 10) qui n'est qu'une reprise finement ficelée de tout ces projets et notamment du plan université 2000. L'UNEF Jussieu fera tout pour que le nouveau ministre retire la réforme Bayrou et qu'il s'engage enfin dans la voie d'un réengagement financier de l'État dans l'éducation nationale. Pour cela nous appuyerons toutes les mobilisations allant dans ce sens afin de réclamer une loi de programmation budgétaire de 50 milliards de francs sur 5 ans.

*Reforme Bayrou...
Le nerf de la guerre?*

L'année dernière, le ministre de l'éducation, François Bayrou, a fait voter une nouvelle réforme pour l'université. Il y reprend des vieilles recettes qui ont déjà montré leurs limites, mais aussi différentes mesures qui nous semblent dangereuses pour l'université publique et les étudiants. **Le tout sur fond de désengagement de l'État dans le financement de l'éducation.**

✗ la réorganisation des premiers cycles en 4 semestres ne semble viser qu'à faire des économies et ne poursuit visiblement aucun but pédagogique.

✗ la généralisation du tutorat (aide à l'encadrement par des étudiants qui sont en fin de cursus) peut sembler positive lorsqu'aujourd'hui un professeur est en face de 300 élèves. Malheureusement la question d'un recrutement de

personnel à la hauteur des besoins n'est pas résolue pour autant.

✗ les stages en entreprise seront multipliés. Alors qu'aujourd'hui il n'y a aucun contrôle sur ceux-ci, et qu'ils deviennent trop souvent des emplois mal payés (ou pas du tout), cette mesure vise à accuser encore une fois l'université comme responsable du chômage.

✗ le transfert de la propriété des locaux, de l'État vers les établissements, rappelle les vieux fantômes de la privatisation des facs.

✗ **Vigilance** : la refonte du système de bourses dans deux ans ne peut que nous inquiéter dans une situation où aucun moyen supplémentaire n'est débloqué.

Réforme Bayrou ... retrait ou application ?

Pendant le mouvement de novembre-décembre 95 l'ancien ministre de l'éducation nationale a proposé aux étudiants des États Généraux de l'université afin de réfléchir aux revendications du mouvement. Après les états généraux, la réforme mise en place ne correspondait absolument pas aux revendications de la coordination étudiante. En effet celle-ci réclamait une loi de programmation budgétaire de cinquante milliards sur cinq ans, la création de 20000 postes d'enseignants-chercheurs et de 20000 postes d'iatoss.

Une fois encore François

Bayrou a utilisé la même recette au goût amer, il propose une série de mesures qui vont contre les intérêts de étudiants. Il commence par la semestrialisation qui prend la forme d'un découpage de l'année en 2 semestres (jusqu'ici ça va) mais surtout préconise l'apparition d'un premier semestre universitaire afin de sélectionner les nouveaux arrivants et de les "orienter" vers les disciplines où ils réussissent le mieux. Il continue avec la mise en place d'une pseudo allocation d'étude qui ne va pas dans le bon sens (celui de l'autonomie des étudiants) car les critères d'attributions sont mauvais et

que le montant de cette allocation ne permettra à personnes de vivre décemment et de faire ses études. En outre un des risques de cette réforme serait la refonte de toutes les aides sociales et à termes la disparition de l'ALS. Toujours dans le même ton le ministre propose l'Unité de Première Expérience Professionnelle (UPEP) véritable machine à précariser les étudiants qui serait un stage semestriel en entreprise rémunéré 1700€/mois.

L'ensemble de ces propositions prennent leur place dans un cadre d'autonomisation des universités (donc de perte du cadre national des diplômes)

et de privatisations des universités (donc de précarisations des personnels et futurs personnels !).

Malgré le changement de gouvernement, Claude Allègre (le nouveau ministre de l'éducation nationale) a décidé de garder le même cap et d'appliquer la réforme. De plus il ne faut pas oublier qu'il est à l'origine du plan université 2000 qui était une des attaques les plus importantes des dernières années contre le service public d'enseignement supérieur. Il faudra donc se battre contre son application et demander un vrai réengagement financier de l'État dans l'éducation nationale.

LA
BOUTIQUE DE L'
HISTOIRE

Librairie spécialisée Neuf - Occasion
Catalogues mensuels

24, rue des Ecoles 75005 Paris Tél. (1) 46.34.03.36 FAX (1) 43.26.83.96

Ouverture : lundi 14 - 19 H, du mardi au samedi 9 - 19 H

Pour une université publique de qualité ouverte à toutes et à tous

Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir accéder à l'enseignement supérieur. À la rentrée 97-98 il y aura largement plus de 2 millions d'étudiants. Face à cette situation qui ne semble pas satisfaire nos gouvernants, et même si plus personne ne préconise aujourd'hui une politique de sélection ouverte à l'entrée de l'université, force est de constater que les moyens ne sont toujours pas en adéquation avec l'immense besoin en matière éducative.

ALORS que depuis plus de 15 ans les effectifs d'étudiants à l'université ont été multipliés par trois, l'État s'est de plus en plus désengagé du financement de l'enseignement supérieur. Tout d'abord en généralisant l'austérité et en imposant des budgets qui ne suivaient en rien l'augmentation du nombre d'étudiants. Mais surtout en diversifiant les sources de financement : aujourd'hui l'administration centrale ne finance plus que 80 % du budget, les 20 % restant provenant des entreprises et des collectivités locales. Les conséquences de cette politique sont évidentes : les conditions d'études sont de plus en plus difficiles dans la plupart des universités - même si P6 et P7 sont en partie épargnées -, et les inégalités entre universités ne cessent de se creuser. Face à cette situation dramatique, imposer un véritable réengagement financier de l'État sur le long terme est une priorité. L'UNEF-Jussieu revendique en conséquence une loi de programmation budgétaire de 50

milliards de francs sur 5 ans, et la création immédiate d'un nombre conséquent de postes d'enseignants-chercheurs et d'iatoss.

Chômage et précarité

Mais les conditions de vie des étudiants ne cessent, elles aussi, de se dégrader.



À partir de la deuxième année d'études, c'est plus de la moitié des étudiants qui sont obligés de se salarier pour pouvoir continuer leurs études. Ainsi se multiplie toute une série de boulots précaires, de "jobs étudiants". Parallèlement le service public et l'université emploient aujourd'hui un grand nombre de salariés précaires, hors statut. Cette situation marque, de fait, une inégalité croissante face aux études. Il semble donc urgent d'obtenir un

vrai statut social de l'étudiant, qui, à notre avis passe par une **généralisation des bourses pour aboutir à terme à une allocation d'études pour toutes et tous.**

De plus l'avenir professionnel semble bouché pour un nombre croissant de jeunes, même pour les plus diplômés. L'UNEF-Jussieu s'associe donc à toutes les propositions sérieuses visant à en finir avec le chômage et la précarité de l'emploi.

Nous sommes ainsi solidaires de la revendication du dernier mouvement pour la titularisation de tous les emplois précaires à l'université, mais aussi des mesures plus importantes, comme la réduction massive du temps de travail sans réduction de salaire.

Face aux logiques actuelles en matière éducative, il est urgent de se mobiliser. Ainsi, dès la rentrée prochaine, il faudra obtenir plus de moyens pour les universités !

Les élections universitaires

Les conseils sont le lieu où se prennent de nombreuses décisions importantes pour les étudiants et pour l'université : répartition du budget, effectifs étudiants, gestion des diplômes, cadre de vie et d'étude, recherche...

Nous pensons que les étudiants ont besoin d'avoir dans les conseils des élus combatifs et intransigeants dans la défense de leurs intérêts, des élus qui siègent et qui informent régulièrement des débats et des décisions qui se tiennent dans les conseils pour assurer la transparence nécessaire à la vie démocratique de notre université. Mais

pour que les élus soient le plus représentatifs possible, pour qu'ils aient le plus de force, il est nécessaire de participer au vote massivement.

Nous ne sommes par ailleurs pas dupes sur le poids que les étudiants ont dans ces instances, et sur la possibilité d'y gagner sur l'ensemble de nos revendications. Un certain nombre de décisions importantes — comme le

montant du budget — sont imposées par le ministère. Ainsi nous pensons que de véritables avancées en terme de démocratisation de l'enseignement supérieur ne seront possibles que par l'action collective des étudiants. Or, pour agir, il faut être informé. Et c'est en siégeant dans les conseils que l'on a accès à une partie des informations qui concernent l'université.

Bilan de l'intervention de l'UNEF à Jussieu

Qu'il s'agisse de l'intervention des élus de l'UNEF au sein des différents conseils (intervention d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les étudiants) ou bien de la participation de tous les militants aux diverses actions menées sur le campus, depuis la dernière rentrée, riches ont été les initiatives prises par l'UNEF pour répondre aux problèmes posés, tant au niveau local qu'à un niveau plus général. En voici un récapitulatif.

✕ Inscription des bacheliers non-inscrits : l'UNEF aide chaque année des dizaines de bacheliers à s'inscrire sur P6 et P7 en regroupant les sans-facs, en organisant des rendez-vous avec l'administration, en occupant, s'il le faut, les locaux administratifs. L'UNEF défend ainsi le principe du Bac comme

premier grade universitaire et le principe d'une université ouverte à toutes et à tous.

✕ Médecine : l'UNEF s'est déplacée dans tous les CHU de P6 et P7 pour informer les étudiants des réorientations après un échec au concours de PCEM (voir page 8).

✕ Dérogations de redoublement : nous appuyons chaque année des dossiers de redoublements refusés par l'administration. L'isolement des étudiants face aux commissions est parfois prétexte à rejeter leur dossier même s'il est acceptable.

✕ Le bulletin de l'UNEF : Pour informer sur notre activité les étudiants, nous éditons régulièrement et pendant toute l'année un 4-pages, "Actions Syndicales".

✕ Réforme Bayrou : des réunions d'information sur

son contenu ont eu lieu. Sa mise en place est à surveiller de près, vu qu'elle menace directement la mission de véritable service public pour l'Université (voir page 10).

✕ Amiante : avec le Comité Anti-Amiante, au sein de l'Intersyndicale P6-P7, l'UNEF s'est associée aux initiatives pour le désamiantage rapide et concerté du campus. Seule la mobilisation de tous, personnels et étudiants, a permis la prise en compte de cette question par le ministère : continuons cette mobilisation pour que les engagements ne restent pas au stade des promesses !

✕ Femmes : l'UNEF a participé aux Assises nationales pour les droits des femmes (voir page 13).

✕ Étudiants étrangers : cette année des dizaines d'étudiants étrangers qui rencontraient des diffi-

cultés avec l'administration ou avec la préfecture ont bénéficié du soutien de l'UNEF dans leurs démarches. Cette solidarité s'inscrit dans le combat plus large pour l'abrogation de toutes les circulaires discriminatoires envers les étrangers. Ainsi, l'UNEF a participé au manif et pétition contre les lois Debré. L'UNEF soutient la lutte des sans-papiers pour leur régularisation.

✕ Extrême-droite :

L'Université n'est pas à l'abri des dérives xénophobes qui se développent dans la société comme le prouvent certaines organisations qui viennent certes irrégulièrement mais violemment "diffuser" leur idéologie raciste, sécuritaire et/ou intégriste, en clair, fasciste. L'UNEF dénonce ces idéologies et refuse la présence de ces groupes sur le campus.

Paroles de femmes

L'Université Paris 6, porte le nom d'une femme (et de son mari, sic !) : Marie Curie. Polonaise arrivée en France au début du siècle pour étudier, elle est l'une des rares femmes à avoir suivi des études scientifiques. Et n'en déplaie aux plus machos, elle a fait de brillantes recherches qui l'ont mené entre autres à la découverte de la radioactivité du radium, ce qui lui a valu l'obtention du prix Nobel. Ce rappel étant fait, profitons en pour s'arrêter un instant sur la condition de la femme.

Bien que le XXème siècle ait vu progresser l'instruction des femmes, de nombreuses inégalités subsistent dans les études. Pour exemple: les divergences d'orientation. Du fait des conceptions archaïques des rôles impartis aux hommes et aux femmes, plus de femmes se tournent vers les filières littéraires et au contraire plus d'hommes se tournent vers les filières scientifiques.

De plus, les femmes sont moins poussées à faire des études longues. L'éducation, la pression sociale pèsent trop et ne laissent pas les femmes vraiment libres de choisir leur propre vie.

A l'université, comme dans toute la société, les inégalités entre hommes et femmes

demeurent. N'oublions pas qu'il y a à peine une vingtaine d'années, pour travailler une femme avait besoin d'une autorisation de son mari, et que bien évidemment elle n'avait pas le droit de détenir un compte de chèques. Certes, grâce à leurs combats, des acquis existent, mais pour combien de temps encore... Les attaques contre les femmes se multiplient (commando anti-IVG, salaire parental ...).

Mais la réplique est là! Rappelons que le 25 Novembre 1995, 40 000 personnes ont manifesté pour défendre les droits des femmes et dénoncer le retour d'un ordre moral. Cette année, se sont tenues les Assises nationales pour les droits des femmes, autour des questions comme les

femmes dans la vie publique, les violences subies, la pauvreté, la précarité, le droit au travail, la formation, la citoyenneté, la famille, l'immigration et l'international.

Le mouvement féministe a retrouvé un nouveau souffle. Trop longtemps les femmes ont été réduites au silence (domestique, jouet, mère-poule, femme fatale). Aujourd'hui, elles sont présentes sur toutes les luttes.

Femmes, prenez la parole !

Chaque jour, hommes et femmes se battent pour une véritable égalité entre les 2 sexes.

Menons ce combat ensemble !

la COOP de Jussieu

Depuis 13 ans déjà issue de la solidarité étudiante,

à l'initiative de l'UNEF-Jussieu

Ouverte tous les jours de 9h30 à 18h30

- Friandises - Espace Cafétaria - Photocopies -

- Développement photo - Papeterie -

Rez de chaussé inter-amphi Tours 34-44

Structure et fonctionnement

Une université peut se comparer à un État, avec son administration centrale, son parlement (les trois conseils centraux où sont représentés tous les acteurs de la fac), ses collectivités territoriales (les UFR et CHU), gérées par des conseils locaux (conseils d'UFR et de CHU).

À tous les niveaux, locaux ou nationaux, les élu(e)s des listes soutenues par l'UNEF sont à votre disposition. N'hésitez pas à les solliciter.

PARIS 6 et 7 regroupent des dizaines de milliers d'étudiant(e)s, des milliers d'enseignant(e)s, des milliers de membres du personnel, des domaines d'étude et de recherche très variés, des dépendances, des Centres Hospitaliers Universitaires et, de plus, P7 et P6 se partagent le campus de Jussieu. Pour faire fonctionner l'ensemble et coordonner les services, l'université a besoin d'une importante infrastructure, complexe, incompréhensible sans explications.

Une université peut se comparer à un État, avec son administration centrale (les 3 conseils centraux), ses collectivités territoriales (UFR ou CHU), gérées par des conseils locaux (conseils d'UFR ou CHU).

Le Conseil d'administration (CA)

Le CA est le plus important des conseils de la fac de par ses pouvoirs. Il vote le budget de la fac (même s'il ne le décide pas) et sa répartition, décide des effectifs, élit le président de l'université (pour 5 ans) et ses vices-présidents, désigne des commissions spécialisées. C'est le seul conseil décisionnel de l'université : il tranche sur les propositions des autres conseils. Son renouvellement a lieu tous les 2 ans.

Le conseil des études et la vie universitaire (CEVU)

Son rôle concerne la gestion des diplômes (création, suppression) et le cadre de vie et d'étude (aménagement, "décoration"), ainsi que la vie du campus (culture,

jumelages avec d'autres facs...).

Le Conseil Scientifique (CS)

Le CS a en charge la gestion de la recherche à l'université, il est également élu tous les 2 ans par le corps électoral composé de scientifiques de la fac : enseignant(e)s chercheurs, personnels de labo, étudiants de 3ème cycle. Comme le CEVU, il fait des propositions et c'est le CA qui les adopte ou pas.

Les Conseils d'UFR et de CHU

Les conseils d'UFR et de CHU répartissent le budget qui leur est attribué, gèrent les installations, locaux et matériels de l'UFR (ou du CHU). Ils définissent les priorités et recensent les besoins de l'UFR (du CHU), dont ils font part au CA.



NOMADES urbains

L'association culturelle NOMADES urbains vous propose des invitations théâtre, des tarifs réduits sur le théâtre (de 30 F à 60 F), le cinéma (30 F), les concerts classiques et modernes (à partir de 50 F). Une BD-CDthèque est également à disposition, ainsi qu'un fichier musicien.

Nous réalisons également des projets culturels, tels que concerts, court-métrages, nuit du cinéma, radio universitaire, et nous soutenons les projets culturels des étudiants.

Venez nous découvrir du lundi au vendredi de 12H à 15H, au bâtiment S (celui du CLIC), nous vous offrons le café !

☎ 01 44 27 39 86

Aide sociale : quelques conseils

✓ Service social du CROUS sur Jussieu

Les assistantes sociales reçoivent sur RDV.

A Paris 6 :
Contactez Mme PELLETIER au Bâtiment S, préfabriqué en face du bâtiment F(74). Tél : 44 27 39 48

A Paris 7 :
Contactez Mmes de Volkovitch et Marzloff Tour centrale 1er étage - porte 108
Tél : 44 27 39 48

Le secteur restauration

La majeure partie de l'activité des CROUS est consacrée aux restaurants universitaires. Ainsi l'année dernière 3 800 000 repas furent servis. Les horaires d'ouvertures sont quasiment partout les mêmes sur Paris et la région parisiennes : de 11h30 à 14h00 le midi, et de 18h30 à 20h00 le soir. Parallèlement, il existe des cafétarias gérées par le CROUS. Elles sont ouvertes de 8h30 à 16h00 avec des petites variations d'horaires d'une cafétéria à l'autre.

L'hébergement

Afin d'obtenir une chambre, il faut retirer un formulaire fin janvier au 39 avenue Georges Bernanos 75005 Paris. Il faut déposer sa demande au plus tard le 31 mars. La notification de l'obtention de la chambre se fait à la fin du mois de juillet (un des critères primordiaux est la validation de deux années

de inscription, à une aide financière. Ces aides varient entre 1 000 F et 5 000 F (ce qui à notre avis est souvent trop peu!) et sont prises sur le Fond de Solidarité Universitaire (FSU) lié au CROUS ou sur le budget de la CSE liée à la fac. Il faut savoir que chaque étudiant paie 45 F au moment de son inscription pour financer la CSE, soit environ 1,3 million de francs à Paris 7 et à peu près autant à Paris 6. Si nous trouvons "normal" que ce budget serve en partie à financer des actions culturelles sur le campus, nous trouvons inique que la part réservée aux étudiants en difficultés soit fort mince. Et nous invitons ces étudiants à réclamer leurs droits (après tout, c'est notre argent!). A cette commission siègent des élus étudiants. Nous sommes là pour vous soutenir dans vos démarches.

L'exonération des droits d'inscription

Tous les étudiants (boursiers ou non) peuvent en faire la demande que ce soit avant ou après le paiement des droits

La Commission Sociale d'Etablissement (CSE)

On peut prendre contact avec une assistante sociale sur la fac pour demander

Quelques conseils pratiques pour bénéficier des prestations du CROUS

d'études supérieures). Le prix de la chambre au 1er juillet 1995 est de 710 F par mois.

Les allocations

Il existe des aides spécifiques aux logement : l'ALS (aide au logement social) et l'ALF (aide au logement familiale). Le logement doit présenter un minimum de confort (9 m² pour 1 personne et 16 m² pour 2 personnes) afin d'espérer une aide. En outre, les ressources doivent être modestes. Pour de plus amples renseignements allez au CIDJ : 101, quai Branly 75015 Paris.

Les bourses

Les bourses d'enseignement supérieur sont délivrées sur critères sociaux (ressources et charges de la famille) aux moins de 26 ans. Le renouvellement de ces bourses n'est pas automatique. Les dossiers sont retirés entre le 1er et le 31 mars au service des bourses

de l'université fréquentée. Les notifications d'attribution sont faites entre juillet et octobre. Les étudiants étrangers doivent effectuer une demande à leur ambassade, au consulat de France dans leurs pays d'origine ou au CROUS. Il existe une brochure gratuite intitulée : "Je vais en France" disponible au CNOUS (6-8 rue Jean Calvi 75005 Paris).

Les bourses de troisième cycle sont en réalité plus des allocations de recherche scientifiques et techniques. Elles sont attribuées sur des critères universitaires en DESS, DEA et thèse.

Pour finir, il existe des prêts d'honneur, sans intérêts, consentis aux étudiants français. Ces prêts sont à rembourser dans les dix ans qui suivent la fin des études.

✓ Exonération des droits d'inscription

Lettre à : **M. DELAMARE** Pdt de Paris 7
2, place Jussieu Paris 5^{ème}
ou **M. LEMERLE** Pdt de Paris 6
4, place Jussieu Paris 5^{ème}

étudiants en difficultés soit fort mince. Et nous invitons ces étudiants à réclamer leurs droits (après tout, c'est notre argent!). A cette commission siègent des élus étudiants. Nous sommes là pour vous soutenir dans vos démarches.

Contre le racisme, Contre le FN: Égalité des droits

Depuis le 18 mars 1996, des étrangers rendus sans-papiers principalement par les lois Pasqua se battent pour le droit de vivre dans la dignité. La droite alors au pouvoir leur a répondu par le mépris et la répression. Avec l'arrivée du nouveau gouvernement, et au-delà des effets d'annonce qu'advient-il de leur situation ? Il y a urgence à inverser cette logique xénophobe qui frappe jusqu'à l'intérieur des universités, et ce d'autant plus qu'elle renforce un Front National qui a déjà le vent en poupe.

S. VALENTIN À VITROLLES
ILS SE MARIÈRENT...



...ET DÉPORTERENT
BEAUCOUP D'ENFANTS

La lutte des sans-papiers a porté sur le devant de la scène une dérive que connaît la France depuis de nombreuses années et qui s'était particulièrement renforcée ces derniers temps : la criminalisation d'une partie de la population par un appareil législatif xénophobe. Ces lois, et particulièrement les dernières moutures élaborées par Pasqua et Debré, ont rendu clandestins des personnes vivant pour la plupart depuis de nombreuses années en France, les privant ainsi de tous leurs droits fondamentaux : celui de vivre en famille, de travailler, de se soigner, d'étudier... bref d'avoir une vie décente. A titre d'exemple, un étudiant redoublant, changeant de filière ou n'ayant pas suffisamment de revenus a toutes les chances de se faire expulser, le plus dramatique étant sans doute le contrôle pédagogique effectué par la préfecture de police et non par les profs. C'est pour dénoncer ces situations scandaleuses que les sans-papiers sont sortis de l'ombre. Aujourd'hui où en est-on ? Malgré la répression, la détermination des sans-papiers est restée intacte. Leur lutte a contribué à une prise de

conscience dans le pays comme en a témoigné le mouvement pétitionnaire contre la loi Debré. Le nouveau gouvernement a promis d'abroger les lois Pasqua-Debré et a publié une première circulaire de régularisation. C'est un pas dans le bon sens. Mais pour véritablement inverser la logique, il faut aller beaucoup plus loin. Des mesures telles qu'une grande loi de régularisation, l'arrêt des expulsions ou le droit de vote pour tous sont indispensables pour marquer une vraie rupture avec les politiques menées jusqu'à maintenant ! Il n'est plus possible de tergiverser. Car, non seulement ces lois ont criminalisé les étrangers, les ont désignés comme responsables de tous les maux de la société, mais par la même, elles ont crédibilisé le discours du Front National. Ce dernier continue malheureusement à se renforcer comme en témoigne ses derniers résultats électoraux : prise de la mairie de Vitrolles, 15% au législatives (et un député). Le F.N. se pose aujourd'hui en alternative pour le pouvoir. La montée d'un parti fasciste ne peut nous laisser indifférent et ce d'autant plus qu'il essaie de s'implanter dans tous les secteurs de la société à l'aide d'un discours

pseudo-social. Il y a urgence à résister à un parti qui s'attaque aux intérêts de tous. La gestion des municipalités F.N. est révélatrice de ce qui nous attend s'ils prenaient le pouvoir : bibliothèques censurées, subventions des associations supprimées, bourses du travail fermées... bref, essayer de réduire à néant démocratie et culture. La manifestation de Strasbourg contre le congrès du F.N. a été un premier pas important dans la riposte antifasciste. Il est plus que jamais nécessaire de continuer sur cette voie et de s'opposer, partout, à la pénétration des Lependistes et de leurs idées. Sur les facs, le Renouveau Étudiant (émulation étudiante du F.N.J.) a jusque là eu du mal à s'implanter. Pour autant il est nécessaire de rester vigilants.

L'UNEF dénonce ces logiques d'exclusions, qu'elles soient portées par des lois xénophobes ou par les nazillons du F.N.J., et réclame au contraire :

- La régularisation de tous les sans-papiers
- L'abrogation des lois Pasqua et Debré
- Le droit de vote pour les immigrés à toutes les élections
- L'égalité des droits entre étudiants étrangers et français

Petit guide de l'étudiant étranger

Avertissement : Des modifications concernant les lois régissant l'entrée et le séjour des étrangers en France vont intervenir dans le cours de l'année scolaire. Les renseignements donnés ci-dessous ne seront alors plus forcément tous exacts. Nous vous conseillons de vous renseigner précisément en préalable à toute démarche auprès de l'UNEF ou d'une association (voir liste de contact).

1 L'inscription à l'université

Les candidats résidant déjà en France, et titulaires d'un bac français, s'inscrivent selon les mêmes modalités que les français (sous réserve d'un titre de séjour en cours de validité).

Pour les non-résidents en France, il faut procéder à une préinscription : retrait d'un dossier à l'ambassade de France avant le 1er décembre de l'année précédant l'inscription, dossier à rendre avant le 1er février. La réponse sera donnée avant le 15 mai. S'il s'agit d'un refus, le candidat doit faire une demande au ministère de l'éducation nationale avant le 10 juillet. Il lui sera répondu avant le 15 septembre.

Outre ces formalités, le candidat devra justifier des titres ouvrant droit dans le pays obtenu aux études envisagées, d'un niveau de compréhension de la langue française adapté à la formation souhaitée. Les étrangers titulaires d'un diplôme français correspondant ou les boursiers du gouvernement français sont dispensés de toutes ces formalités.

2 L'obtention du titre de séjour

Pour le 1er titre de séjour étudiant, il n'y a généralement pas de problème. Il suffit de fournir les pièces demandées (visa long séjour, certificat d'inscription ou de préinscription,



sécurité sociale, justification de moyens d'existence (2500 F mensuels environ...). Pour une première inscription, les facs ne demandent généralement pas de titre de séjour en cours de validité.

Le renouvellement pose plus de problèmes. Il peut être refusé pour plusieurs motifs : manque de sérieux dans le suivi des études, redoublement, échec aux examens, cursus incohérent, manque de

ressources, infraction à la législation du travail... Dans ce cas, il convient, avec l'aide de l'UNEF ou d'une association, de rédiger un recours gracieux auprès du préfet. Des lettres de soutien des profs ou de l'administration de la fac sont plus qu'utiles pour appuyer le recours, de même que toutes pièces allant dans le sens de la demande (diplômes, attestations de ressources...). Les recours contre une "invitation à quitter le territoire français" (IQF) sont à faire dans un délai d'un mois, et contre un "arrêté préfectoral de reconduite à la frontière" (APRF), sous 24 h (à faxer).

3 Travailler en France

L'étudiant étranger n'a pas le droit de travailler plus de 20 h par semaine (pas plus de 10 h dans l'enseignement). La demande d'Autorisation Provisoire de Travail doit être déposée à la direction départementale du lieu de domicile en fournissant une demande écrite explicative, une promesse d'engagement et la carte de séjour.

Ne jamais travailler sans autorisation ou plus de 20 h par semaine, la carte de séjour serait automatiquement retirée.

4 Changement de statut

Durant la durée des études, ne jamais demander de changement de statut. Il sera refusé et la carte de séjour "étudiant" retirée. Après la fin des études, il est très difficile d'obtenir un nouveau statut. Le statut "salarié" est systématiquement refusé en prétextant la situation de l'emploi. De même le statut de résident n'est juridiquement plus obtainable. Reste le statut "membre de famille" accessible sous conditions (attaches familiales fortes). Dans tous les cas il convient de consulter une association.

Quelques contacts utiles :
MRAP : 89, rue Oberkampf 75011 Paris
 TEL : 01 43 14 83 53
GISTI : 3, impasses Marces 75011 Paris
 TEL : 01 43 14 84 84
Collectif des Sans-Papiers : 32 rue du Faubourg Poissonnières 75010 Paris
RAS L'FRONT : BP 87 75561 Paris Cedex 12
 TEL : 01 42 43 22 00

A quelle porte frapper ?

○ Problèmes de santé:

Infirmierie d'urgence Tour 54 RdC

Ouverte de 9h à 21h30

☎ 01 44 27 25 21

Médecine Préventive

200, rue du faubourg Saint Denis

75010 Paris

☎ 01 40 36 10 83

○ Informations sur les cursus:

CUIO (Cellule universitaire d'information et d'orientation de Paris 7)

Batiment 45-55 niveau jussieu ouvert le mardi, mercredi, et vendredi de 9h à 12h fermé le lundi

☎ 01 44 27 52 08

CAIO (Centre d'accueil d'Information et d'orientation de Paris 6)

Inter-Amphi 15-25 niveau Jussieu

☎ 01 44 27 51 84

○ Accueil des étudiants étrangers:

Paris 6

☎ 01 44 27 51 84

Paris 7

Pyramide de la scolarité, pièce 105

Ouvert de 9h à 12h

☎ 01 44 27 57 60

○ Services sociaux de la fac

Tour centrale, 4ème étage Bureau 401

☎ 01 44 27 57 92

Ce service renseigne en permanence les étudiant(e)s dans les domaines juridiques, administratifs (bourses, allocations...), professionnels... et tente de les aider dans les problèmes auxquels ils (elles) sont confronté(e)s dans le cadre de leurs études.

○ Relais Handicapés

service des handicapés physiques de Paris 6 et Paris 7

Tour 12-22 RdC ☎ 01 44 27 46 31

Ouvert du lundi au jeudi de 10h à 17h

et le vendredi de 10h à 14h

Lieux de vie

On a coutume de dire que les étudiants ne sont pas assez "citoyens" de leur université, qu'ils ne participent pas assez à sa vie associative, syndicale et culturelle. Mais en réalité il est très compliqué de trouver des lieux où cela est possible. En effet Jussieu (comme les autres facs) souffre d'un manque énorme d'espaces où il puisse se créer des viviers d'étudiants créatifs et actifs. De plus parmi ce qui existe afin de faciliter la vie des profs, personnels et étudiants de la fac certains sont menacés de fermeture car ils posent des "problèmes". C'est le cas de la crèche qui par ailleurs offrait aussi quelques emplois aux étudiants. Mais cela pourrait aussi être le cas de

nombreuses associations qui n'ont pas de local (pas évident pour se réunir) telles que Ras l'Front, SUD-éducation (c'est en train de se régler) et autres associations syndicales, politiques ou culturelles.

Ce qui existe:

Il est tout de même bon de savoir qu'il existe un certain nombre d'étudiants qui donnent de leur temps pour faire vivre un minimum de solidarité étudiante. Ainsi il est possible de trouver les syndicats étudiants (UNEF, UNEF-ID,...) dans le bâtiment T. Vous pouvez avoir un aperçu de ce qu'ils peuvent faire dans ce guide.

Dans un autre registre un est possible de trouver quelques associations

culturelles dans le bâtiment S (au pied de la tour 54). Vous y trouverez Nomades Urbains qui organise de nombreuses initiatives culturelles pendant l'année et qui tient à disposition une BD-tèque, une CD-tèque,... Par ailleurs au même endroit vous pourrez avoir plus de renseignements sur ce qui se fait dans ce domaine par l'intermédiaire du CLIC. Notamment vous pourrez vous renseigner sur le calendrier des projections ciné organisées par la Lanterne dans l'amphi 24 assez régulièrement à de bons prix. Enfin il existe aussi des assos anti-racistes (collectifs,...), anti-fascistes (Ras l'Front), que vous pourrez contacter en allant vous informer auprès des syndicats.

Un vrai boulot d'étudiant! Grandeurs et misères de la pionnitude.

Ce sont les Maîtres d'internat, Surveillants d'externat ou plus familièrement les pions. Leur double statut d'étudiant salarié leur donne un rôle prépondérant dans les établissements Scolaires. Nous publions ici une contribution de nos camarades du SNES - FSU (Syndicat National des Enseignants du Secondaire) sur le pionnat.

Et tout d'abord un peu d'histoire:

Le surveillant est appelé familièrement pion depuis 1835 lorsque Flaubert a employé ce terme pour le désigner dans un de ses superbes romans. Depuis les termes "pionne, pionnicat" ont suivis et nous nous permettons d'inventer le terme "pionnitude".

Maintenant notre fiche technique:

-Pour devenir surveillant, il faut tout d'abord aller retirer un dossier au Rectorat dont dépend votre domicile voire votre université entre février et mars (renseignez-vous, ça peut varier!). En principe, il faut être un étudiant pauvre, que ses parents ne peuvent pas aider, pour avoir une chance de devenir surveillant. Cela est pris en compte par le calcul d'un barème censé déterminer l'ordre de priorité pour l'obtention d'un poste. En fait, vu le nombre de candidats pour le nombre de postes, votre recrutement est très aléatoire et peut très bien se faire durant l'année scolaire et parfois pour un remplacement d'une durée variable. Il est donc conseillé d'être joignable à tout moment. -Si vous êtes en poste, votre travail consistera en surveillance des entrées et sorties en collège, en contrôle des absences et tâches

administratives diverses en lycée. Pour les maîtres d'internat, la surveillance est celle des dortoirs et de la vie scolaire des internes. D'autre part, un certain nombre d'aménagements sont prévus pour vous faciliter vos études (jours de congés pour révision d'examen, emplois du temps négociables avec les collègues, temps de travail réduit pour un salaire correct).

Cependant, la situation a évolué:

En effet, même un observateur peu attentif aura constaté que l'état général de la société va en empirant. L'Education Nationale n'échappe pas à cette règle. Ainsi, au cours des années le nombre de surveillants s'est réduit comme une peau de chagrin, leur salaire a cessé d'être revalorisé de façon conséquente et leur statut a subi des attaques en règle de la part des gouvernements successifs (nominations de CES et d'appelés du contingent pour pallier au manque de surveillants induits par les restrictions budgétaires). Face à cela le SNES (syndicat national des enseignants du second degré), syndicat majoritaire des étudiants-surveillants, a mené la lutte contre la dégradation des conditions de travail. D'autre part, il a également mené la lutte

constante pour la défense des personnels lors des CAPA avec ses élus. Les CAPA (commission administrative paritaire académique) sont des instances mises en place en 1945 pour gérer de façon paritaire les personnels de l'administration, c'est à dire qu'il y siège des élus du personnel en nombre égal à ceux des représentants de l'administration. Cette année, l'administration s'était rendue compte, suite à un arrêt du tribunal administratif, que ces CAPA n'avaient aucune base légale en ce qui concerne les surveillants car ce ne sont pas des personnels titulaires. Elle a donc tenté de les supprimer ou a mis leur décisions en cause à chaque fois que cela l'arrangeait. Le SNES et les surveillants ont donc dû mener la bataille pour le rétablissement d'une CAPA légale et reconnue pour les surveillants. Nous avons obtenu satisfaction avec un décret du ministère qui a établi une CPC (commission paritaire consultative) pour les surveillants.

Donc si vous avez eu la chance de bénéficier d'un poste de MI-SE et que vous avez un problème dans le cadre de votre service, n'hésitez pas à contacter le SNES.

ADRESSE DES SECTIONS ACADEMIQUES DU SNES (S3)

13 bis, rue de Bécarrion
75012 Paris

Paris: 44 75 13 82

Créteil: 44 75 13 83

Versailles: 44 75 13 84



COOP de Jussieu

Inter amphi 34-44
ouverte de 9h30 à 18h30
(photocopies, boissons...)

UNEF-Jussieu

Permanences tous les jours
de 12h à 14h

Bâtiment T (au pied de la tour 65)

Tel : 01 44 27 68 36

4, pl. Jussieu Boite 217 UPMC 75005 Paris

